



Paris, le 03 mars 2021

Augmentation du temps de travail, c'est toujours NON !

Mardi 9 mars 2021, GRÈVE !

Le 4 février dernier, à l'appel de l'intersyndicale, ce sont 6 051 agent-e-s qui se sont porté-e-s grévistes afin d'affirmer leur refus de toute augmentation de leur temps de travail.

Près d'un millier d'agent-e-s, toutes directions et corps confondus, se sont rassemblé-e-s « place saint Gervais ». En ce jour de Conseil de Paris, elles/ils se sont fait-e-s entendre pour exiger le maintien de tous leurs congés, JRTT ainsi que le maintien de la reconnaissance de la pénibilité et l'insalubrité de leurs métiers par les sujétions particulières qui permettent la réduction du temps de travail.

Comme des milliers de collègues (à Saint-Denis, Nantes..), le 4 février les agent-e-s de la Ville de Paris ont décidé d'agir contre le recul de leurs droits sociaux et pour le maintien de l'accord ARTT de 2001. La maire de Paris, veut revenir sur cette conquête sociale, pourtant mise en place par son prédécesseur Bertrand Delanoë !

De plus, l'urgence n'est pas d'augmenter le temps de travail, mais, bien de le diminuer, et cela, afin de faire des recrutements nécessaires de fonctionnaires pour combler les postes vacants et ainsi, améliorer les conditions de travail, la vie familiale des agents, arriver en bonne santé au moment de sa retraite pour en profiter pleinement, et pour un meilleur rendu de la qualité du service public parisien.

Nous revendiquons aussi une véritable politique de déprécarisation afin de sécuriser la carrière de nos nombreux collègues en CDD ou vacataires.

La ville campe sur ses positions ! Pour l'intersyndicale, l'heure est à l'amplification et à la continuité de cette première journée de grève !

**Mobilisons-nous plus nombreux-euses !
Ensemble exigeons : « Pas une minute de plus ! »**

**Mardi 9 mars : En grève et rassemblement à 9h30
Place Saint Gervais**

Toutes et Tous rassemblons-nous « Place Saint Gervais » !
Pour nous faire entendre, n'hésitez pas à vous munir d'objets musicaux
(casseroles, tambours, trompettes, etc...)

Le préavis a été déposé. Chacun peut se déclarer gréviste 1heure, en demi-journée ou journée entière.